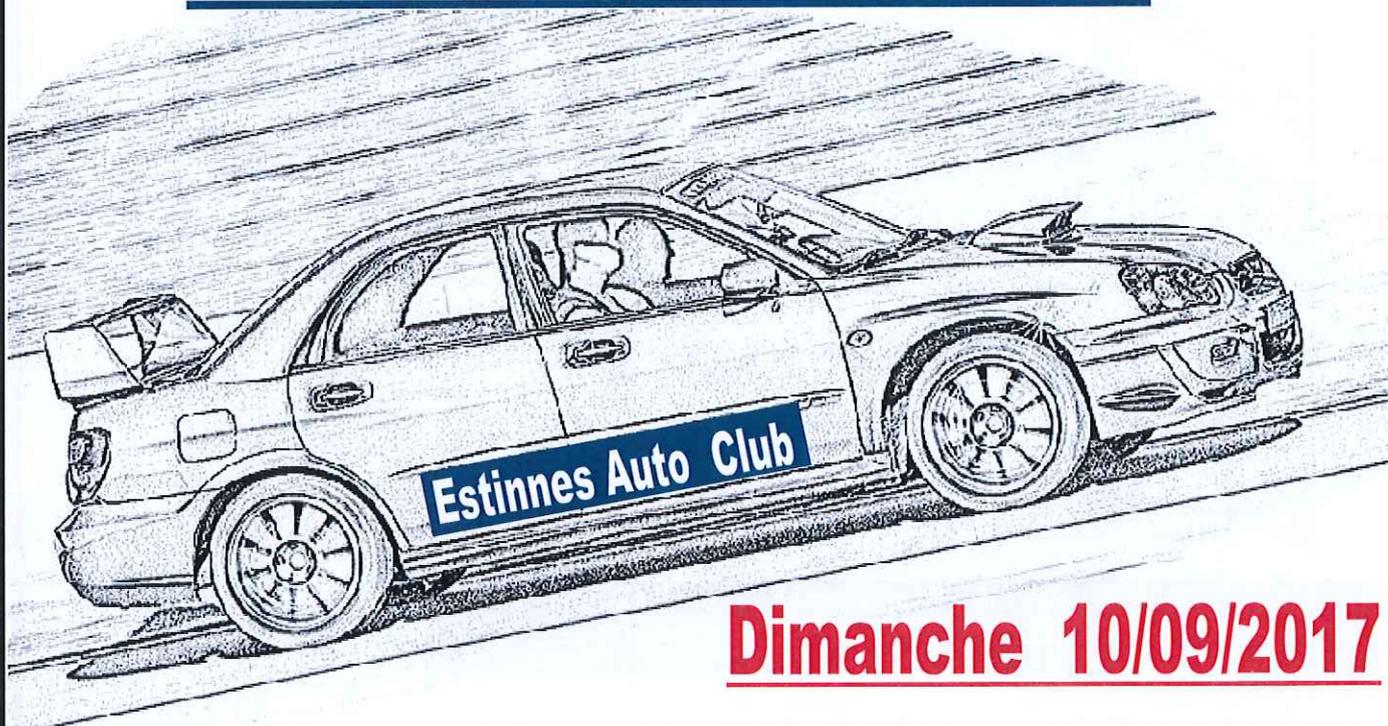


R-S Mémorial Balou 2017



Dimanche 10/09/2017

Comptant pour:

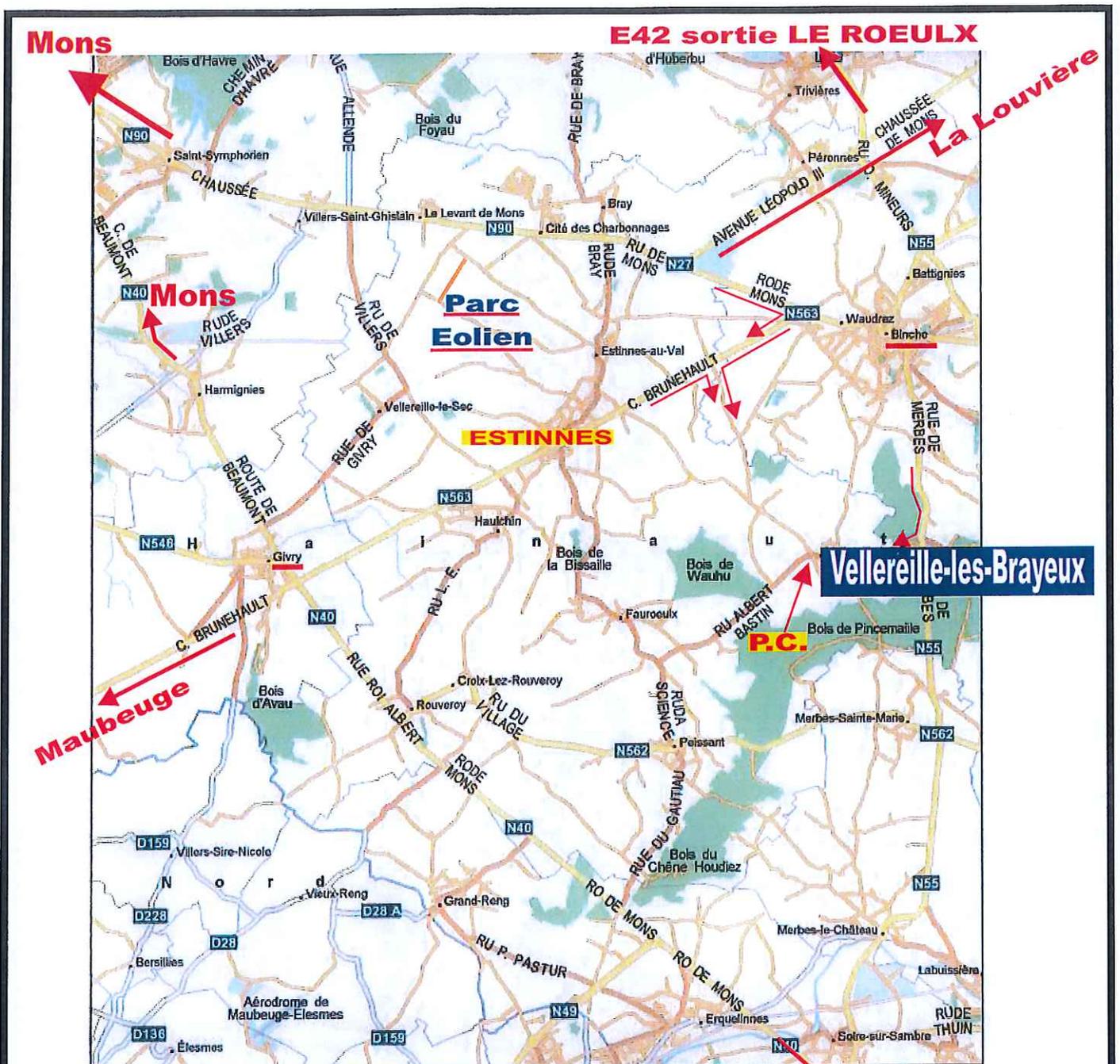
- Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Championnats du Hainaut, du Brabant & Luxembourg

Komt in aanmerking voor:

- Kampioenschap Federatie Wallonië-Brussel
- Kampioenschap van Henegauwen, Brabant en Luxembourg

Contact mail : depat113@hotmail.com

Ed Resp.: ASBL Estinnes Auto Club 113 rue des Trieux B-7120 ESTINNES



Comment accéder à Vellereille-les-Brayeux :

De TOURNAI:

Autoroute A16 / E42. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-lles-Brayeux

De MONS:

Prendre route Mons-Beaumont, quitter à Givry (Cambuse) direction Binche , à l 'Eglise d 'Estinnes-au-Mont prendre à droite direction Fauroeux et prolonger jusque Vellereille-les-Brayeux

De BRUXELLES:

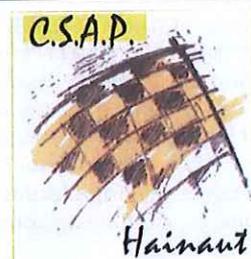
Autoroute E19. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De LIÈGE - NAMUR:

Autoroute E42 direction Mons. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De LUXEMBOURG:

Autoroute E411 direction NAMUR puis E 42 direction de MONS.. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelinnes, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux



Rallye Sprint Mémorial Balou

Samedi 09 & dimanche 10/09/2017

Club organisateur : ASBL ESTINNES AUTO CLUB

N° d'entreprise : 424.290.866

Epreuve : RS Mémorial « BALOU »

Visa ASAF n° : 2017/002

Dates : 09 & 10 septembre 2017

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 ESTINNES
(Vellereille-les-Brayeux - Comme au Leptines)

G.P.S. : 50° 22' 46" N - 4° 08' 59" E

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE :

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division « HISTO - DEMO » n'est pas une compétition.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement

Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité.

En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'Art. 26.11.6.10 du RPR (HRS et HRF), les participants de la Division Histo-Demo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de Rallye-Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres divisions,

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe + de 15 minutes par secteur, + de 30 minutes par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve), les E.S. deviendront successivement inaccessibles à eux. Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante, en utilisant l'itinéraire de déviation fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC Course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

RAPPEL : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Coéquipiers

Comme dans les autres Divisions, le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « HISTO -DEMO » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des véhicules

- Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même « BODY »**) fabriquée **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit** (voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en **conformité** avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules **immatriculés à l'étranger** devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures « **conduites intérieures** » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « **cabriolet** » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « **6 points** » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type « **TARGA** » ou des **Roll-Bars individuels d'origine** peuvent utilement remplacer l'arceau « **6 points** » dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'**arceau de sécurité** (voir Ch. VI, art. 4.2. du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais **fortement recommandé**. (voir Art. 27.5.6 ci-dessus)

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais **conseillé**.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées toute la durée de l'épreuve (liaisons & ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25€**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées « Ancêtre » (« O ») avec carte rouge de compétition sont acceptées.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est **INTERDIT** durant les parcours de liaison.

RAPPEL : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGE BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensable à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division **Histo-Démo**, elles y seront remplacées par des **amendes** et/ou des "**Avertissements**" (**Carton Jaune et Carton Rouge**).

A la réception de son deuxième "**Avertissement**", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, le feuille des « vérifications » spécifiques.

TIMING

| | | | |
|------------|---|-------------|---|
| 12/07/2017 | | | Parution du règlement |
| 01/08/2017 | | | Date de début des engagements |
| 07/09/2017 | à | 12h00 | Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros |
| | à | 19h00 | Attribution des numéros |
| | à | 20.30 | Affichage de la liste des engagés au Local, Place des Combattants à 7120 Vellereille-les-Brayeux Tel : +32(0)64-332.579 |
| | à | 22.00 | Fin de la permanence téléphonique |
| 09/09/2017 | à | 14.00 | Ouverture de la permanence Ouverture des vérifications administratives et distribution du Road-Book |
| | à | 14.30 | Début des vérifications techniques à proximité de la Salle Communale (Art. 8 du RSG)). Voir plan accès dans votre RB, présence d'un C.H. Début des reconnaissances |
| | à | 17.00 | Fermeture des vérifications administratives |
| | à | 18.30 | Fermeture des vérifications techniques & Fermeture du secrétariat |
| | à | 19.30 | Fin des reconnaissances |
| 10/09/2017 | à | 06.00 | Début des reconnaissances |
| | à | 07.00 | Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires) Fin des reconnaissances |
| | à | 07.30 | Fermeture des V.A. (complémentaires) Fermeture des V.T. (complémentaires) |
| | à | 07.50 | Affichage de la liste des voitures qualifiées |
| | à | 08.00 | Ouverture du parc fermé de départ (par ordre de numéros de départs : 2 voitures par minutes). |
| | à | 08.30 8' | Départ de la première PH pour le tronçon 1 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4 |
| 10/09/2017 | à | 11.20 8' | Départ de la première PH pour le tronçon 2 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4 |
| | à | 14.00 8' | Départ de la première PH pour le tronçon 3 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4 |
| | à | 16.35 8' | Départ de la première PH pour le tronçon 4 Après la dernière PH, départ 1 ^{ère} voiture div. 1-2-3-4 |
| | à | | |

| | | | |
|------------|---|-------|---|
| 10/09/2017 | à | 18.10 | Rentrée 1 ^{ère} voiture au parc fermé |
| | | 30' | Après rentrée de la dernière voiture au Parc Fermé, AFFICHAGE OFFICIEUX DES RESULTATS. |
| | | 30' | AFFICHAGE OFFICIEL DES RESULTATS |
| | | 30' | Proclamation des résultats (Maximum à 22h00) |

DIRECTION DE COURSE

| | | |
|--|-------------------------------|-----------|
| Directeur de course | LACROIX Luc | HT 232 |
| Directeur de course adjoint | BALIGANT Benoît | HT 274 |
| Directeur de sécurité | POIVRE Michel | HT 233 |
| Directeur de sécurité adjoint | CORDIER Daniel | HT 228 |
| Secrétaire | DENEUFBOURG Céline | HT 229 |
| Relation concurrents | KEPPENS Eric | HT 230 |
| Responsable du parcours | LEJEUNE Marvin | HT 234 |
| Bureau de calcul | D.D.R.T. | |
| Responsable du service médical | C.R.S. | |
| Représentant officiel sur la ligne de départ | POIVRE Michel | HT 233 |
| Responsable du Parc Fermé | KEPPENS Eric | HT 230 |
| - Service médical | CRS & Ambulances PARAMSERVICE | |
| - Nombre d'ambulances | DEUX | |
| Responsable de l'E.S. | MODAVE Louis | LG 653 |
| Responsable équipe sécurité | GOBEAUX Frédéric | CAS 20466 |

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs

| | | | |
|------------------------|------------------|-------------|--------|
| Président de Collège : | WALBRECQ Laurent | Lic. ASAF : | Ht 22 |
| Membre : | VANDERLIN Pierre | Lic. ASAF : | BT 113 |

Commissaires Techniques

| | | | |
|------------------------|---------------------|-------------|--------|
| Président de Collège : | DAELS Didier | Lic. ASAF : | Na 944 |
| C.T. | GOSSELIN Jean-Louis | Lic. ASAF : | Ht 390 |
| C.T. | TOURNAY Pierre | Lic. ASAF : | Ht 365 |
| C.T. | BERNARD Alain | Lic. ASAF : | Na 965 |
| Stagiaire | TOURNAY Fabian | Lic. ASAF : | Ht 231 |
| Secrétaires : | DENEUFBOURG Patrick | Lic. ASAF : | Ht 226 |
| | MARY Sandra | Lic. ASAF : | Ht 317 |

| | | | |
|----------------------|---------------------|-------------|--------|
| <u>Observateur :</u> | DEMARCHE Christophe | Lic. ASAF : | Na 998 |
|----------------------|---------------------|-------------|--------|

| | | | |
|------------------------------|---------------|-------------|--------|
| <u>Inspecteur Sécurité :</u> | LIMBOURG Eddy | Lic. ASAF : | Ht 311 |
|------------------------------|---------------|-------------|--------|

PERMANENCES

- Jusqu'au 08 septembre UNIQUEMENT de 18 à 21 heures

- ° **LEJEUNE Marvin** GSM : +32.471-64.52.15 lejeune89@gmail.com
63 Rue du Moulin à 7041 Givry
- ° **KEPPENS Eric** (Relation concurrents) GSM : +32.0477/317-080
26/02 Place du Louvy à 6060 GILLY
- ° **DENEUFBOURG Patrick** GSM : +32.478/267-944 (ou SMS) , depat113@hotmail.com
113 Rue des Trieux à 7120 Estinnes

Pendant :

- ° **LACROIX Luc** (Directeur de course) GSM : +32.496/282-226
17/D Rue du Moulin à 7120 Estinnes

° **KEPPENS Eric** (Relation concurrents) +32.0477/317-080

26/02 Place du Louvy à 6060 GILLY

µ

Le lundi 11 & mardi 12 septembre de 16h30 à 19h30 :

° **DENEUFBOURG Patrick** GSM : +32.478/267-944 (ou SMS) , depat113@hotmail.com

113 Rue des Trieux à 7120 Estinnes

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Il se trouvera à l'intérieur de la **Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux**

ORGANISATION

ART. 1 DEFINITION

Le **10 septembre 2017**, une épreuve dénommée « **Rallye-Sprint Mémorial Balou** (24^{ème} édition du RS et 3^{ème} édition du **Mémorial BALOU**), comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Championnats Provinciaux de Hainaut , du Brabant & de Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières prescriptions **ASAF** ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

ART. 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement comprenant une boucle d'une longueur de 15 ,075 km (dont 0 % de terre), plus 18,590 km de liaison à parcourir 4 fois, soit au total 134,660 km dont 60,300 km d'étape de classement.

ART. 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera :

- les concurrents des Divisions 1, 2, 3 & 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6. du RPR)

ART. 4 NOMBRE MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES :

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic , PH S/R (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarques : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur **avant le 10 août (30^{ème} jour avant la date de l'épreuve) à 20h00.**

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISIONS FACULTATIVES :

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5. Du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée ici. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANCE :

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Il sera admis que si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé, édité et approuvé.

ART. 5 - A ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9. du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche « Vérifications » adéquate et du formulaire « Photocopie des licences », devront parvenir, **EXCLUSIVEMENT** par VOIE POSTALE, au plus tôt le **1^{ER} août** et, au plus tard, le **07 septembre** à 12h00 à l'adresse suivante :

RS Mémorial BALOU 113 Rue des Trieux à B/7120 ESTINNES.

Un SMS vous sera adressé pour confirmation de la réception de vos documents.

Photocopies des licences :

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilote & copilote)

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N° : Iban n° **BE25 0682 1592 7582** BIC n° **GKCCBEBB** au nom de l' **Estinnes Auto Club**
Avant le 1^{er} septembre (Attention aux délais bancaires).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- ° **140 €** pour les Divisions 1, 2, 3 et PH Classic & PH S/R.
- ° **175 €** pour la Division 4.
- ° **100 €** pour la Division Histo-Démo

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au max, **1h** avant la fermeture du contrôle des documents, soit à **16h00** moyennant le paiement d'une majoration de **15 €** (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

ART. 5 - B ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le **jeudi 07 septembre** à 19h00.

Permanence téléphonique à partir de **20h30** (Tél : **+32(0)64-332.579** jusqu'à 22h00)

Les numéros en Divisions 1,2,3 & 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH-SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions PH Classic et PH SR peuvent être mélangés, dans l'ordre des départs, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué

ART. 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Rue de la Buissière à Vellereille-le-Sec avec prolongement dans le Chemin de la Buissière à Haulchin.

Ces rues & chemins seront mis en « sens unique » afin d'y assurer votre sécurité.

GPS entrée : **50°24'15.56" N - 4°03'46.59" E** GPS sortie : **50°23'35.83' N - 4°04'40.75" E**

Tout véhicule d'assistance ou autre attaché à un équipage ne respectant pas son roadbook entraînera un rapport qui sera remis à la Direction de Course, pouvant entraîner la mise hors course de l'équipage concerné !

Vous pouvez stationner remorques, camping car ou caravanes dans les rues de ce parc d'assistance mais uniquement côté droit dans le sens de la course.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €

LE DEPOT D'IMMONDICE EST INTERDIT

Station à essence accessible durant l'épreuve : OUI (Station ESSO Chaussée Brunehaul n° 87 à 7120 Estinnes-au-Mont sur la liaison avant l' E.C.) ; N 50°24'02.94" E 04°06'28.51".

ART. 7 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue "librement" que le **samedi 09 septembre**, entre **14h30** et **19h30** et le **dimanche 10 septembre**, de **06h00** à **07h00**

Les participants des Divisions « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, **LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

Lors de son passage au secrétariat, chaque concurrent est tenu de faire enregistrer le véhicule de reconnaissance sur le document qui lui sera remis à cet effet.

En cas de non respect des heures de reconnaissances ou d'infractions sportives et routières relevées par un juge de fait ou les services de police, le concurrent fautif sera pénalisé conformément à l'art 2.5.5.1 du RPR Page 223.

Identité et attributions des « juges de faits » :

LACROIX Luc Directeurs de course, **DENEUFBOURG Patrick**, **LEJEUNE René** & **CORDIER Daniel** Commissaires.

Leurs rapports et leurs jugements seront sans appel.

Lors des reconnaissances, les concurrents circulent sous le couvert de leur propre assurance « RC circulation personnelle » comme tout autre usager de la route et dans le respect le plus stricte du Code de la Route.

ART. 8 PARC FERME

Le parc fermé sera situé Rue Jules Letellier – à proximité du P.C. - à 7120 Vellereille-les-Brayeux
GPS entrée parc : **50°22'45.50" N - 4°09'06.35" E**

Il sera accessible le **dimanche 10 septembre**, à partir de **08H00** par ordre de numéros de départ **(2 voitures par minutes)**.
(Vérifier votre heure d'entrée sur le tableau d'affichage officiel se trouvant dans la salle).

ART. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **samedi 09 septembre** de **14h00** à **17h00** à l'intérieur de la salle communale et le **dimanche 10 septembre** entre **7h00** et **7h30** (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront demandé l'autorisation à la direction de course)
Elles se dérouleront : **dans la salle communale – Rue A. Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux.**

Documents à présenter :

- carte d'identité en ordre de validité
- Permis de conduire
- Licences « Sportive 2017 » ASAF ou VAS

ATTENTION : En dehors des licences « 1 L-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1 JA4 » (équivalentes aux licences « L », « B » & « A4 »), il n'existe pas de licence d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquise (éventuellement assortie d'un « Titre de participation ») seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG)
Le coéquipier (**obligatoirement le même durant tout le meeting**) d'une voiture inscrite en Division **Histo-Démo, doit avoir atteint l'âge de 18 ans.**
Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la compétition.

Les licences seront conservées par l'organisateur jusqu'à la rentrée du véhicule au parc fermé final. (sauf en cas d'abandon ou de sortie de route) . Vos licences vous seront rendues dès réception de la feuille complétée par le CT après inspection du véhicule et de la déclaration d'accident éventuellement utilisée. Vous pourrez dès lors récupérer vos licences à l'entrée du Parc Fermé Final (un(e) délégué(e) de la Direction de course sera présent(e)) pour autant que les conditions soient requises et ce dans tout les cas avant **20h00.**

ART. 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Pour rappel : vous devez fournir une photocopie (non **COULEUR** – ou indiquer la mention « **COPY** ») des documents du véhicule (**certificat immatriculation, carte verte assurance, certificat du contrôle technique civil**).

Elles auront lieu le **samedi 09 septembre** entre 14h30 et 18h30 et le **dimanche 10 septembre** entre 07h00 et 07h30 (**les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le dimanche matin, à l'heure fixée par celui-ci.**)

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se dérouleront suivant le timing de l'organisateur (timing inscrit sur votre feuille VT remise lors de votre passage aux vérifications administratives)

Lieu des éventuelles VT finales **Cour de l'école joutant le PC course ou à proximité de la salle.**

Les véhicules de la classe HISTO-DEMO passeront les Vérifications Techniques après les véhicules des autres classes.

ART. 11 DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, **devront** être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (fin de manche) à la Direction de Course.

ART. 12 OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la manche en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : **Dans la cour de l'école à proximité de la salle.**

ART. 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :
30 minutes après l'officialisation des résultats dans la Salle Communal sise Rue A. Bastin à Vellereille-les-Brayeux.

Coupes aux :

- 1^{er} Equipage Estinnes Auto Club
- Trophée « **BALOU** »
- 1^{ère} Dame du classement **PH S/R**
- 1^{er} de la Division **PH S/R** (pilotes et copilotes)
- 1^{ère} Dame du classement **PH Classic** (3 classes confondues)
- 1^{er} de chaque classe **PH Classic** (pilotes et copilotes)
- 1^{er} du classement de la Division **PH Classic** (3 classes confondues – pilotes & copilote)
- 1^{ère} Dame du classement Division **4**
- **3** premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division **4**
- **3** premiers de la Division **4** (pilotes et copilotes)
- 1^{ère} Dame du classement (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 1^{er} équipage féminin (**D1, 2 et 3 confondues**)
- 1^{ère} écurie du classement (**D1, 2 et 3 confondues**)
- **3** premiers de chaque classe des Divisions **1, 2 et 3** (pilotes et copilotes)
- **5** premiers du classement des **D1, 2 et 3 confondues** (pilotes et copilotes)

ART. 14 DIVERS

Road Book d'assistance & Panonceaux "assistance" vous seront remis lors de votre passage aux vérifications administratives.

Le Programme sera disponible dès le samedi **09 septembre à 14h00** à la salle Communale pour la somme de **3,00 €**, **l'accès à la spéciale étant gratuit.**

Restauration :

- **Friterie** à proximité de la salle communale
- **Le « Mile Luce »** au centre de Binche avenue Wanderpepen (Route de Charleroi)
- **Snack « L'Élégance »** Place du Bicentenaire à Haulchin .
- **La CREDENCE** sortie de Binche vers Merbes-le-Château, à l'entrée de Vellereille-les-Brayeux.
- **Friterie l' Estinoise** Chaussée Brunehault 173, 7120 Estinnes (en face de la Commune)
- « **Aux Délices d'Antant** » **Rue Grande 35 7120 Estinnes-au-Mont GSM 0497 57 04 45 TEL 064/331-119**
MAIL : jp.liem@hotmail.com

Hôtels - logements:

- **La Fleur de Lin** Chambres et tables d'hôtes sise 2 Rue du Cheneau à B/7120 Estinnes
(à 1,5 Km du PC course) www.fleurdelin.be Tel : **+32.(0) 64/441-942**
- **Best Western Plus Orange Hôtel** (Sortie autoroute Le Roeulx direction de Binche)
Chaussée du Pont de Sart, 238 7110 La Louvière (à proximité du Pont Canal)
Tél : **+32 (0) 64 45 15 17 GSM : +32 (0) 492 27 73 87**
- **Les Volets Verts** 4 Rue de la triperie à Binche (derrière l'hôtel de Ville) Tel : **+32 (0) 64/333.147**
- **Les Grands Près** gîte à la ferme à Hantes-Wihéries (entre Erquelinnes et Beaumont)
Tel : **+32 (0) 71/555.078 www.legrandpre.be GPS : N 4° 10' 48" E 50° 17' 23"**
- **Hôtel AKENA** Gare autoroutière 7110 Houdeng (La Louvière)
Tel : **+32 (0) 64/664-444 www.hotels-akena.com akena@skynet.be**
GPS : N 50° 30' 221" E 04° 10' 704"
- **Les Jardins de l'Ermitage** gîtes ruraux sis 18 Voie Blanche à B/7040 Aulnoy-Quevy
Tel : **+32 (0) 494/540-487 www.llesjardinsdelermitage.com**
- **La Ferme de la Princesse** Gîtes à la ferme sise 1 Voie Miclotte à B/7131 Binche (Waudrez)
www.lafermedelaprincesse.be Tel : +32 (0)64/337-887
- **Le Moulin Blanc** Gîte sis 17 Rue du Moulin Blanc à B/7130 Binche
Julien.beautrix@skynet.be Tel : +32 (0)64/848-120
- **Le Chalet** Gîte sis 52/B Rue du Château à B/7134 Binche (Epinois)
info@gitebinche.be Tel : +32 (0)64/370-157
- **Hôtel « Première Classe »** 126 Route De Valenciennes - Zone De Longenelle , 59750 Maubeuge,
France **Premiereclasse.com Tel : 00-33-3 27 66 72 04 (Wi-Fi Gratuit).**

ART. 15 - LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV.).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Eddy LIMBOURG , Lic. n° HT 311 en date du 08 Juillet 2017 (CSAP HT)

Steve JAUQUET , Lic. n° HT301 en date du 08 Juillet-(ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Monsieur **LIMBOURG Eddy** (Lic. Ht 311) en date du **27 JUIN 2017**

RS Mémorial BALOU

10 septembre 2017

N°:

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent AVANT l'envoi du document

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « _____ »

| Province | ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|------|
| | BT | HT | LG | LX | NA | AN | LI | OV | VB | WV | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « _____ »

| Province | ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|------|
| | BT | HT | LG | LX | NA | AN | LI | OV | VB | WV | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |

Marque & Type :

N° de châssis :

Immatriculation du véhicule (plaque n°):

Cylindrée

Division

Classe

C.C.

Compagnie d'assurance :

Police n°

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

| | | | |
|----------------------------------|--|---|--------------------------|
| Numéros de portières/Capot avant | | Elargisseurs de voies | |
| Pare-brise feuilleté | | Pneumatiques | |
| Eclairage | | Fixations des roues | |
| Documents de bord | | Fonctionnement des freins | |
| Réservoir à essence | | Anneaux de remorquage | |
| Canalisation d'essence | | Autocollants ASAF | |
| Tôle pare-feu avant/arrière | | Passeport ASAF PH N° | |
| Arceau de sécurité | | Vêtements (Combinaison) | |
| Ceintures de sécurité / Harnais | | Divers : | |
| Batterie | | | |
| Extincteur | | | |
| Appui-tête | | Conformité de classe | |
| Casque/ HANS | | Conformité de division | |
| Fixations dans l'habitacle | | EN ORDRE | <input type="checkbox"/> |
| Publicités sur vitres | | NON CONFORME | <input type="checkbox"/> |
| Rétroviseurs Ext. / Int. | | Commissaire Technique | |
| Ornement extérieur | | Nom/Cachet : | |
| Echappement | | Licence N°: | |
| Protections des tuyauteries | | Visa des vérifications administratives : | |
| Poids | | | |

Passage aux VT : Samedi OU Dimanche (Pour le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur soit avant le **01/09/2017**)

Document pour HISTO-DEMO au verso (page 13)

RS Mémorial BALOU

10 septembre 2017

VERIFICATIONS (Division(s) HISTO - DEMO)

N°:

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent AVANT l'envoi du document

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____

Si pseudonyme : « _____ »

| Province | ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | BT | HT | LG | LX | NA | AN | LI | OV | VB | WV | | |
| | <input type="checkbox"/> | | |

COPILOTE/ PASSAGER (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____

Si pseudonyme : « _____ »

| Province | ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | Type |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | BT | HT | LG | LX | NA | AN | LI | OV | VB | WV | | |
| | <input type="checkbox"/> | | |

Marque & Type :

N° de châssis :

Marque d'Immatriculation du véhicule (plaque n°):

HISTO-DEMO

1ère année de fabrication
ou d'homologation FIA / ASN

Compagnie d'assurance :

Police n°

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Documents de bord | | |
| Eclairage | | |
| Ceintures de sécurité / Harnais | | |
| Extincteur | | |
| Casque | | |
| Pneumatiques | | |

Divers :

EN ORDRE

NON CONFORME

Commissaire Technique

Licence N°:

Nom/Cachet :

Visa des vérifications administratives :

Passage aux VT : Samedi OU Dimanche (Pour le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur soit avant le **01/09/2017**)

Document pour Div 1,2,3,4 & « PH » au verso (page 12)

Epreuve : MEMORIAL BALOU 2017

N°

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré
(donc à joindre impérativement à votre demande d'engagement)

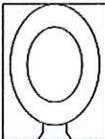
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

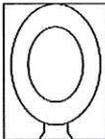
Pilote :

| |
|-------------------------|
| <u>VERSO</u> |
| 2017 |
| VAS: OUI - JA |
| ASAF & RACB: SANS OBJET |

| PILOTE | | |
|---|---------------|------------------------|
| Prov 0000 | Type | Validité : 2017 |
| Nom : | Né(e) le : | Sexe : |
| Club : | Remarque(s) : | |
|  | | |

Copilote :

| |
|-------------------------|
| <u>VERSO</u> |
| 2017 |
| VAS: OUI - JA |
| ASAF & RACB: SANS OBJET |

| PILOTE | | |
|---|---------------|------------------------|
| Prov 0000 | Type | Validité : 2017 |
| Nom : | Né(e) le : | Sexe : |
| Club : | Remarque(s) : | |
|  | | |

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, **avant** de vous présenter aux "Vérfications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end